

CONSEIL CONSULTATIF

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL CONSULTATIF
SÉANCE DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 35

Présents : 28

Absents : 7

Pouvoirs : 7

Votants : 35

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à dix huit heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en salle du Conseil - Mairie Protocolaire, sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, Tanguy BRICHE , Secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tanguy BRICHE procède à l'appel.

Présents : M. CLAEYS Christophe - M. DEGUINES Dominique - M. MEENEBOO René – Mme OUGHAZDI Cindy - M. BOUREY Luc - Mme LEFEBVRE Nathalie - M. MERSSEMAN Olivier - M. HAUDIQUET Roland - M. DEBAVELAERE Jean-Luc - Mme GOURDEN Marie-Claire - M. MASURE Philippe - Mme CATOIRE Annick - Mme CABARET Martine - Mme LAMIRAND Laurence - Mme MAES Nathalie -- Mme DUMARQUEZ Valérie - Mme DAHMANI Fatiha - Mme ANDRIES Camille – Mme MANIER Francine - M. VAMPOUILLE Emmanuel - Madame DEFRANCE Nadine - Mme VAN DEN BROECKE Sabrina - M. NAVE Adrien - M. BRICHE Tanguy - M. COEUIGNART Albert – Mme LEGROS Nathalie - Mme VANDORME Catherine - M. BAYRAKTAR Ozkän - Mme VARLET Virginie.

Pouvoirs :

Mme LENOIR Marjorie à M. MEENEBOO René

Mme LEFEBVRE Nathalie à Mme OUGHAZDI Cindy

Mme TABIBOU Salmata à M. DEGUINES Dominique

M. CLEMENT Fabien à Mme CABARET Martine

Mme VERHAEGHE Laurence à M. DEBAVELAERE Jean-Luc

M. NICOLLE Thomas à Mme MAES Nathalie

Mme KUZNIEWSKI Anne à M. NAVE Adrien

PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Bonsoir à tous.

Alors, en propos introductif, la première chose que je vous dirai c'est que je suis heureux de vous retrouver en cette rentrée de septembre évidemment. Malheureusement vous le savez, Elisabeth II, la Reine d'Angleterre, nous a quitté hier. Bon ! Elle n'est pas venue à ma connaissance, à Saint-Pol. Je ne la connaissais pas personnellement mais cette figure faisait partie de nos vies à chacun et je tenais ce soir à démarrer ce conseil en saluant sa mémoire et son engagement auprès du peuple britannique.

Un autre décès est survenu cet été, beaucoup plus proche de nous, celui de Lionel Pain, membre de la liste "Restons saint-polois". Lionel a été un fidèle camarade lors de la dernière campagne des municipales et il a auparavant été membre du conseil de Saint-Pol-sur-Mer de 95 à 2020.

En sa mémoire, je vais donc vous demander d'observer une minute de silence.

[...minute de silence...]

Merci. Alors, revenons à présent sur cet été. Un été chaud et animé. A Saint-Pol-sur-Mer, il a commencé dès le week-end des 25 et 26 juin avec les "100 ans de la cité des cheminots" et, malgré la pluie, les saint-polois ont répondu présent. L'occasion pour eux d'accompagner le défilé de l'harmonie batterie municipale, de découvrir la superbe exposition salle Clerginet et bien sûr de profiter des différentes animations mises en place à la ferme marchand. L'occasion également de se rappeler, s'il en était besoin, l'attachement des saint-polois à leur patrimoine et à leur histoire.

Le 14 juillet fut un autre rendez-vous majeur avec d'abord le traditionnel défilé de l'HBM le matin puis, dans la soirée, le feu d'artifice des communes associées qui, cette année, a été tiré de notre stade BP pour marquer notre fête nationale.

En fil rouge de cet été, je n'oublie évidemment pas nos centres de loisirs qui, une nouvelle fois, ont permis à nos enfants saint-polois de passer d'agréables moments sur de nombreux sites du dunkerquois.

Autre fil rouge : la propreté. Vous savez qu'avec mon équipe municipale, nous avons fait de ce thème notre priorité pour 2022. Force est de constater que l'été, saison propice à tous genres de débordements, s'est plutôt bien passé. J'y vois là le fruit de nombreuses mesures mises en place dont notre campagne d'affichage mettant en avant nos agents et le travail acharné de ces mêmes agents dès l'aube. Mais, je sais aussi que nous ne devons pas relâcher nos efforts sur le sujet afin de continuer à améliorer l'image de notre ville.

Place désormais à la rentrée ; la rentrée des classes d'abord. Elle a eu lieu le 1er septembre et j'ai pu accueillir les nouveaux directeurs des écoles Victor Hugo, Langevin et Denis Papin. L'occasion pour moi d'échanger avec les élèves, on ne peut plus sages, et de constater que tout se passait au mieux dans les écoles de Saint-Pol-sur-Mer.

Quelques jours plus tôt, ce sont nos associations qui ont pu effectuer leur rentrée grâce au forum de la vie associative. Un rendez-vous qui a permis à certains clubs de faire le plein de nouveaux adhérents. Je pense par exemple à l'haltérophilie et dix recrutements, au judo qui a su attirer également de son côté quarante nouveaux adhérents.

Enfin, le week-end dernier, concerts et animations se sont succédés dans toute la ville à l'occasion de "Retrouvons nous tous ensemble", ce qui a attiré des milliers de personnes.

Mais cette dernière manifestation n'a rien d'un point final. Elle marque au contraire le coup d'envoi d'une toute nouvelle série d'autres à venir ces prochaines semaines.

- un gala de MMA le 17 septembre ;
- la fête de la vie le 24 septembre ;
- le one-man-show du saint-polois Erick Baert, le 08 octobre ;
- une pièce de théâtre pour la semaine bleue, les 20 et 21 octobre ;
- une soirée halloween le 28 octobre ;
- etc... etc...

Bref, vous l'aurez compris, plus que jamais, le coeur de Saint-Pol bat la chamade.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L' APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DU 13 JUIN 2022

Monsieur le Maire : Pour commencer ce conseil, je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil consultatif.

Vous avez fait parvenir des demandes de corrections et elles ont été effectuées. Donc, je vous demande d'approuver ce procès-verbal en apposant les signatures sur la feuille qui circule actuellement. Elle est bien là ? la feuille est bien présente ? ça marche.

Délibération n° 1 et je laisse.... pardon, oui Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Oui, j'ai une petite intervention sur le procès verbal.

Donc, vous dire oralement quelques remarques que nous avons pu formuler par écrit donc du coup ça été corrigé ces remarques... donc.. tout d'abord remercier les services pour la rédaction de ce procès-verbal.

Est-ce que le vote page 49-53, où il y avait justement une ambiguïté entre ma collègue Nadine Defrance et Sabrina Van den Broeck, a été corrigé ?... D'accord.

Sur le fond, j'avais juste une petite remarque. Donc, en page 12, je vous ai proposé un logiciel qui permet de réserver les salles en ligne. J'avoue que j'ai été surpris par votre refus au motif que j'imaginai, je cite : "un système qui est une usine à gaz". Vous m'avez demandé de trouver une ville où je pouvais réserver une salle en ligne donc acte. Me voici avec des villes qui le font, il n'a pas fallu aller loin. Ces villes sont Valenciennes, Saint-André-lez-Lille, Lille et bien d'autres villes uniquement dans le département. On a même des superbes présentations de salles. Je peux vous citer une belle autre ville dans le sud qui fait un système semblable, c'est la ville de Beaucaire.

Notre rôle politique est aussi d'orienter la technique. Nous sommes convaincus que la mise en place de ce système faciliterait les réservations des salles aussi bien pour les particuliers que pour les services.

Un autre point gênant est l'utilisation faite des gafam par notre commune. N'est-il pas possible d'utiliser des logiciels de recherche français qui contrairement à l'esprit des gafams ne sont pas là pour espionner les données des français au profit d'un état étranger.

Nous n'avons rien de secret ou de hautement confidentiel mais puisque nous avons des ingénieurs talentueux qui ont mis en place des moteurs de recherche intermédiaires, autant s'en servir. Merci.

Monsieur Le Maire : Une autre intervention ? Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire, rapidement.

Pour compléter le propos de mon collègue, on vous a fait également parvenir une modification pages 47-48 concernant la délibération n° 26 où, là, il y avait carrément un problème sur les votes où on était mis en abstention alors que normalement c'est "pour" et je sais que ça été transmis en Préfecture avec cette erreur. S'il est possible de retransmettre la version, la délibération corrigée et nous la....

Monsieur le Maire : C'est fait.

Monsieur NAVE : C'est fait, super, voilà.

Pour revenir sur le procès verbal, on vous fait parvenir un certain nombre de demandes au sein des conseils municipaux, aussi par courrier, je vous envoie régulièrement des courriers... Je ne suis pas sûr que vous receviez tous ces courriers puisque je n'ai pas, je n'ai pas forcément les réponses, notamment la dernière sollicitation qui concernait les jardins familiaux et les problématiques des jardins, zone du tornegat, avec les différents problèmes dus au passage et à l'ouverture de ces jardins sur les espaces publics. Il y a un certain nombre de vols qui ont été commis, un certain nombre de dégradations qui ont été commises également. Est-ce qu'il est prévu de se rendre sur place, de faire un état des lieux et puis de répondre à ces problématiques ? Voilà, ça c'était la dernière question que l'on avait mais savoir si effectivement vous receviez toutes nos demandes par courrier ou par courriel.

Monsieur le Maire : Merci. Donc oui, nous recevons les demandes Il y a un délai légal pour la réponse qui est de deux mois. C'est pour ça que vous n'avez pas encore eu la réponse et concernant le déplacement et le constat de visu pour les jardins familiaux, ça a déjà été fait.

Délibération... Monsieur Bayraktar, allez-y je vous en prie.

Monsieur BAYRAKTAR : Je vais profiter que Monsieur Briche a fait une remarque concernant la location des salles pour revenir sur une question que Monsieur Coeuignart vous avait posée et à laquelle vous n'avez pas donné de réponse la dernière fois. Il s'agissait de l'octroi de la gratuité de la salle aux membres du Conseil consultatif... Ben, la question c'était que nous n'étions pas pour et vous n'avez pas répondu à la question que Monsieur Coeuignart avait posé ce jour-là. Vous avez répondu à Monsieur Briche la dernière fois... aucune réponse.

Monsieur le Maire : Alors, l'objectif étant de supprimer cet aspect par rapport aux membres du conseil consultatif, j'y suis pas opposé, on en reparlera à la prochaine commission, au prochain conseil. Pourquoi pas ?

On va revoter l'intégralité juste pour ce point, je suis d'accord.

Monsieur BARYRAKTAR : il n'y avait pas eu du tout de réponse donc...c'est comme ça...

Monsieur le Maire : D'accord, mais moi je ne suis pas contre.

Monsieur BAYRAKTAR : Je repose la question...

Monsieur le Maire : Non, non je ne suis pas contre, il n'y a pas de problème.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci.

Monsieur le Maire : On passe à la première délibération ? Délibération numéro une, Dominique Deguines.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L' AUTORISATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES (EXERCICE 2022)

Monsieur DEGUINES : Bonsoir à tous.

Le Conseil consultatif est amené en cours d'exercice, à modifier ses prévisions en adoptant des décisions modificatives.

Il est demandé à l'assemblée d'adopter les décisions modificatives en section de fonctionnement afin de :

- procéder à l'ajout d'une recette complémentaire, à hauteur de 250 000€, pour compenser l'augmentation du coût des charges énergétiques, écriture validée au budget supplémentaire du conseil municipal de Dunkerque ;
- répondre à la demande de la Trésorerie relative au règlement de la somme de 34 000€ correspondant à une partie de la taxe foncière due, au titre de l'acquisition du bâtiment « Poujaud » ;
- compenser l'augmentation du SMIC ainsi que l'augmentation des heures d'activités professionnelles actées dans l'avenant à la convention « Bonus Ville », correspondant à un montant de 20 000€ ;
- créer un fond spécifique de 500€ permettant à la médiathèque l'achat de matériel « jeux vidéo ».

Est-ce que vous avez des remarques ?

Qui est contre ? Ah ! pardon Monsieur Nave, pas vu

J'ai le fluo dans le nez... *[rires]* Je suis ébloui....

Monsieur Nave : Oui, merci Monsieur Deguines, chers collègues.

Je vais m'arrêter sur la première décision modificative celle qui concerne les 250 000€. En effet, depuis 2015 nous alertons ce Conseil consultatif sur les dérives des coûts énergétiques auxquels nous allons devoir faire face.

J'ai également eu l'occasion de le répéter en ce début de mandat, le contexte national et le contexte international entraînent une explosion du prix des énergies. Ces augmentations auront forcément des répercussions financières sur le budget de notre commune.

Une fois que l'on a dit ça, on n'a rien dit. Que faisons-nous ?

Avec mes collègues du « Défi saint-polois », nous allons vous soumettre plusieurs petites idées qui pourraient permettre à notre collectivité de faire quelques économies. Je pense par exemple en cette période de sécheresse où ...

Monsieur le Maire : Si vous permettez Monsieur Nave, gardez vos... enfin on les prendra tout à l'heure évidemment les idées. Il s'agit d'une question orale qui sera posée par Madame Varlet en fin de conseil, donc vous pourrez l'incorporer si vous le désirez mais là, on anticipe déjà trop les questions diverses à la fin.

Monsieur NAVE : Sur quoi porte les questions orales ?

Monsieur le Maire : Sur justement, comment on compte faire face à ces explosions des coûts d'énergie et des éventuelles propositions que l'on fera. Donc on prendra vos idées tout à l'heure.

Monsieur NAVE : Bon, je finis juste du coup sans faire part des idées, je finis les ...

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur NAVE : ... l'intervention... pour vous dire qu'il y a effectivement sur ces problématiques, une problématique de la gestion de l'eau, une problématique de la gestion de l'énergie, une problématique de la gestion de toutes les différentes énergies pour lesquelles dans ces cas-là on parlera effectivement à la fin de ce conseil.

Regretter qu'effectivement des choix politiques qui nous concernent, ici localement sur le territoire, n'ont pas permis de favoriser nos habitants. Je pense par exemple à l'implantation du terminal méthanier sur le territoire de Dunkerque où on reçoit du gaz avec ce site, ces réseaux, mais qui ne profite pas aux dunkerquois.

On va avoir peut-être demain un parc éolien en mer, je ne l'espère pas, il y aura de l'électricité qui sera peut-être produit, qui ne profitera pas aux dunkerquois. On a une centrale nucléaire où il y a seulement trois réacteurs sur six qui tournent, donc on a énormément d'entreprises qui produisent de l'énergie qui sont considérées comme sites seveso et qui ne profitent pas aux dunkerquois.

Peut-être réfléchir sur ça et puis il y a une autre problématique que nous allons devoir anticiper, c'est l'augmentation du coût des énergies qui impacte bien sûr, notre collectivité mais qui impacte durement nos concitoyens.

Il va donc falloir anticiper ces difficultés avec un risque de demandes supplémentaires auprès du SCAS. Le risque de voir le nombre de factures impayées se multiplier et donc il va falloir anticiper cette difficulté. Anticiper le fait que des personnes qui ne peuvent plus payer leurs énergies, leurs factures de gaz, d'eau, d'électricité vont sonner à notre porte en disant : « Voilà, je suis face à une difficulté, est-ce que vous pouvez m'aider ? » et donc on risque d'avoir une explosion du coût du SCAS et donc je pense qu'il va falloir également se pencher sur cette problématique.

Alors bien sûr, il faudra non pas augmenter peut-être les subventions, mais peut-être réfléchir comme le fait la communauté urbaine, à mieux isoler les logements parce que la première énergie économisée, c'est celle que l'on ne dépense pas. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Alors, juste un point de précision par rapport à votre intervention. Bon, il y a plein de choses que l'on dira en fin de conseil. Juste un point, vous dites une petite erreur mais vous n'avez peut-être pas entendu aujourd'hui à la radio, trois réacteurs sur six, les six seront en état de fonctionnement à la fin de l'année, voilà.

Et, sans déflorer la fin effectivement, on est quand même sur un problème qui est d'enjeu national. On fera ce que l'on peut effectivement au niveau local mais je reviendrai sur les solutions mises en place en fin de conseil.

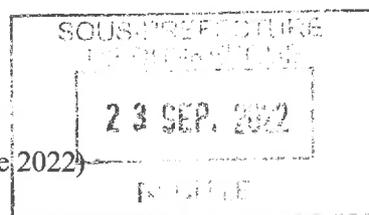
Je repasse la main à Dominique.

Monsieur DEGUINES : Donc pour la délibération, pardon, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 9 septembre 2022**



Délibération : N°28/2022

Objet : AUTORISATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES (exercice 2022)

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise la modification des prévisions inscrites au budget primitif, en adoptant des décisions modificatives ;

Vu la délibération n°60/2021 du 6 décembre 2021 adoptant le budget spécial de l'exercice 2022 ;

Considérant les transferts comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

Il est proposé à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
748721		250 000
60612	250 000	
63512	+ 34 000	
615221	- 34 000	
6574	+ 20 000	
6184	- 20 000	
6065	+ 500	
6518	- 500	

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Dominique DEGUINES, Premier adjoint ;

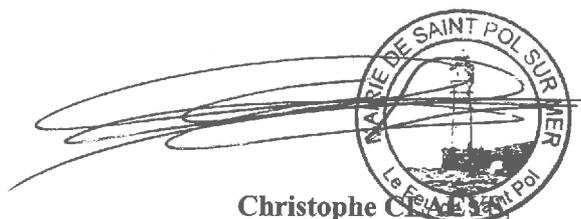
Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

- D'autoriser les décisions modificatives.

Pour extrait certifié conforme,



Christophe C.
Maire délégué.

Délibération adoptée à la majorité

Pour : CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE - MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE - CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER- VARLET – COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME

Abstention : NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 28
Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR-MOUTENET Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseillère
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur MANIER Francine	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame LENOIR-MOUTENET Marjorie	Adjointe au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Lenoir-Moutenet a donné pouvoirs à M.Meeneboo, Mme Lefebvre à Mme Oughazdi, Mme Tabibou à M.Deguines, M.Clement à Mme Cabaret, Mme Verhaeghe à M.Debavelaere, M.Nicolle à Mme Maes et Mme Kuzniewski à M.Nave

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE LA MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire : Merci Dominique. Délibération n° 2 sur la suppression de la régie de la médiathèque, je passe la parole à Cindy Oughazdi.

Madame OUGHAZDI : Bonsoir à tous.

Le maire de Dunkerque a décidé, en septembre 2021, de la création d'une régie « seconde vie » et de sa sous régie installée à la médiathèque au centre Jean Cocteau.

De ce fait, il est proposé à l'assemblée de procéder à la suppression de la régie créée en 1985 et modifiée en 1997 permettant la vente de disques, livres et revues.

Avez-vous des remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

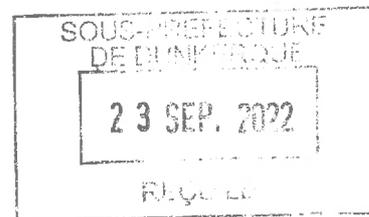
Merci.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 9 septembre 2022**

Délibération : N°29/2022

Objet : SUPPRESSION DE LA RÉGIE MEDIATHEQUE

Rapporteur : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au maire



Vu la délibération du 20 mars 1985 relative à la création de quatre régies liées à l'activité de la médiathèque ;

Vu la délibération du 5 février 1997 regroupant ces quatre régies en une, et instaurant un élargissement à l'encaissement des produits de vente de disques, livres et revues de la médiathèque municipale ;

Vu la décision n°2021/139 de la ville de Dunkerque relative à la création d'une régie de recettes « seconde vie » pour la ville de Dunkerque et sa sous régie installée au Centre Jean Cocteau de Saint-Pol-sur-Mer (médiathèque) ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

Article 1 : De supprimer la régie médiathèque créée le 20 mars 1985 et modifiée le 5 février 1997.

Article 2 : Le maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,


Christophe CLAEYS,
Maire délégué.



Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 28
Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR-MOUTENET Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseillère
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur MANIER Francine	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame LENOIR-MOUTENET Marjorie	Adjointe au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Lenoir-Moutenet a donné pouvoirs à M.Meeneboo, Mme Lefebvre à Mme Oughazdi, Mme Tabibou à M.Deguines, M.Clement à Mme Cabaret, Mme Verhaeghe à M.Debavelaere, M.Nicolle à Mme Maes et Mme Kuzniewski à M.Nave

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DU COMPTE-RENDU DES CONTRATS ET DÉCISIONS PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire : Troisième et dernière délibération. Je vous invite à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire, établies en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du CGCT, depuis la dernière réunion de notre Conseil consultatif.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Très rapidement également, sur ce compte-rendu des décisions plutôt sur le fond et la forme alors du coup, il y aura deux remarques sur le fond et la forme. Notamment sur la dernière qui concerne FLB Productions et sur ce document, nous pouvons voir que le contrat qui nous a été transmis FLB Productions entre la commune et cette société concerne une prestation qui aura lieu le 08 octobre. Or, on voit dans cette annexe qu'il y a, à l'article 4 de ce document, cinq diners qui ont été réservés sauf que ces diners sont pour le soir du 22 avril.

Sans préciser forcément l'année, donc du coup ça n'a pas forcément de cohérence. Donc, est-ce que c'est une erreur de frappe dans le contrat et qu'effectivement il faut noter 08 octobre 2022 ?

En l'occurrence, le document a été, je pense, signé avec cette erreur de date. Signature d'ailleurs apposée sur le document sans forcément qu'il y ait la date encore une fois de la signature. Je pense qu'il faut vraiment être vigilant sur tout ce qui est acte administratif et je le dis pour sécuriser les démarches de la commune.

Et puis sur le fond on est intervenu, enfin, il y a un élu en commission des finances qui est intervenu pour regretter que la commune soit déficitaire financièrement sur les prestations culturelles. On n'a pas forcément la même analyse sur cette dépense des 6 600 euros puisque, lors du dernier conseil municipal, Monsieur le 1er adjoint, vous avez répondu à ma collègue Anne que la commune n'avait pas les moyens de faire un geste supplémentaire pour la mise en place d'une tarification à un euro pour les repas pour nos enfants.

Plus tard, la même réponse m'a été apportée concernant la mise à disposition des gilets réfléchissants pour la sécurité de nos enfants. Mesure qui ne représentait qu'un coût de 5 400 euros hors taxe donc moins cher que la prestation que nous allons voter ce soir. Ce qui, je pense, fera beaucoup plaisir aux saint-polois mais qui fera plaisir aussi peut-être à nos petites têtes blondes comme vous aimez les appeler.

En tout cas, la mesure que nous proposons était dans le même ordre d'esprit, dans le même ordre de budget avec un esprit qui va dans le sens de la sécurité de nos concitoyens et donc on voit que gouverner c'est choisir, et que là où on peut faire des choix de dépenser un petit peu d'argent pour telle et telle manifestation, si on fait le choix de la sécurité on peut aussi le dépenser dans l'achat de gilets réfléchissants pour protéger nos enfants, on peut essayer de mettre en place une tarification gratifiante pour l'ensemble des saint-polois. Voilà les quelques remarques que je voulais faire sur cette forme-là. Merci.

Monsieur le Maire : Alors, sur la forme Monsieur Nave, on va faire notre mea-culpa, c'est une coquille effectivement, c'est une coquille qui est apparue dans le contrat.

Sur le fond, comme vous le dites si bien et comme vous le martelez j'ai envie de dire, gouverner c'est choisir effectivement, j'entends l'aspect sécuritaire de votre discours. Je tiens juste à vous expliquer quelle est notre position également : c'est l'accès à la culture.

L'accès à la culture pour tous et donc, effectivement, en faisant un prix à 5 euros qui est modique. Alors déficitaire, oui et non, parce qu'en fait, il était budgétisé ce spectacle Donc l'objectif de faire un

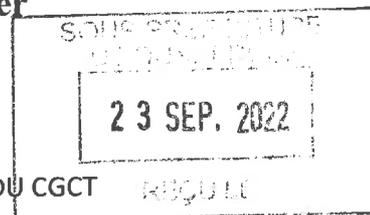
prix à cinq euros qui, effectivement, fera que sur une régie c'est déficitaire. C'est également habituer les gens à ne pas avoir du « tout gratuit » parce qu'aujourd'hui, faire du tout gratuit, c'est de l'irresponsabilité politique. Donc, on a fait ce choix d'être à cinq euros, le prix de l'entrée. Voilà, voilà pour les deux réponses, sur la forme et sur le fond.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voilà, passons aux questions orales. Monsieur Nave, je vous écoute.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 9 septembre 2022.**



Délibération : N° 30/2022

Objet : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire établies en vertu de son application et depuis la dernière réunion du Conseil consultatif.

Il s'agit :

- 01- D'un contrat avec Monsieur Benoit CHARLAT et Madame Marie KIBADI, artistes auteurs pour leurs interventions du 22 juillet et du 11 août (2 fois 3h00) au sein de l'ACMSH Jules Verne pour un montant de 547,26€ ;
- 02- D'un contrat avec l'Orchestre CALYPSO pour une prestation musicale lors de l'inauguration du parc Jacobsen le 23 juin 2022 pour un montant total de 400,00€ ;
- 03- D'un contrat avec la Compagnie Compas Austral pour le spectacle « Cousin Crad'eau » qui s'est déroulé le 25 juin dernier à la médiathèque pour un montant de 1007,00€ ;
- 04- D'un contrat avec la société FBL Productions pour le spectacle du 8 octobre 2022 intitulé « L'ovni de l'imitation » pour un montant de 6 646,50€.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à la majorité

Pour : CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER – VARLET – COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME – VAMPOUILLE

Abstention : - NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 28
Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR-MOUTENET Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseillère
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur MANIER Francine	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame LENOIR-MOUTENET Marjorie	Adjointe au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Lenoir-Moutenet a donné pouvoirs à M.Meeneboo, Mme Lefebvre à Mme Oughazdi, Mme Tabibou à M.Deguines, M.Clement à Mme Cabaret, Mme Verhaeghe à M.Debavelaere, M.Nicolle à Mme Maes et Mme Kuzniewski à M.Nave

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DES QUESTIONS ORALES

Monsieur NAVE : La première question orale sera posée par mon collègue Tanguy Briche.

Monsieur BRICHE : Oui, donc elle concerne les garages de la rue des roses dans le cadre du NPNRU. Donc en juin dernier, des habitants de la rue des roses ont vu des grues et pelleteuses arriver un matin pour détruire le mur de leur jardin. Ces habitants avaient été informés par courrier que cela se ferait mais n'avaient pas plus de précisions jusqu'à ce jour de destruction. Lorsque je vous ai interpellé sur cette problématique au dernier conseil, vous m'avez dit que vous n'aviez pas anticipé cela et que vous alliez le remonter à la prochaine revue de projet NPNRU. Est-ce que vous avez pu le faire ?

Mon collègue Adrien Nave et moi-même sommes allés à la rencontre de ces habitants pour interpellier la CUD, la ville et les bailleurs sociaux. Depuis, des murs ont été construits pour fermer l'accès à leur jardin.

Le 23 octobre 2019, les maires sortants et candidats aux élections municipales, dans le cadre d'une formidable communication électorale, avaient fixé un calendrier, je cite : « transparent pour nous expliquer l'avancée des travaux du NPNRU dans le temps ». Aujourd'hui, beaucoup de retard a été pris. Les habitants ne sont pas forcément informés des travaux imminents et cela manque encore une fois de transparence.

La question de notre groupe est donc la suivante : Qu'avez-vous prévu pour informer et sensibiliser les habitants de l'imminence des travaux dans leur rue ou leur terrain ? Des réunions d'informations sur les destructions et projets à venir sont-elles prévues prochainement ?

Monsieur le Maire : Alors... bon, il y a quand même un raccourci qui est pris là. Vous m'excuserez mais je vais vous le dire il y a un raccourci qui est pris quand vous dites que vous êtes allés sur le terrain, très bien et cela je n'en disconviens pas, vous avez rencontré les habitants, très bien moi aussi avec mon directeur de cabinet, il est juste derrière, il est là pour en témoigner. Donc très bien. Par contre quand vous dites que vous avez alerté et que grâce à vous, il y a eu la construction des murs, j'ai un peu de mal à l'entendre parce que c'était budgétisé et c'est Partenord qui a payé les grillages. Bon, alors on évite les raccourcis s'il vous plait. Merci.

Ensuite, je tiens à préciser que, évidemment, le NPNRU évolue et aujourd'hui, on est face à une certaine envolée des coûts des matières premières, qui fait évidemment que certaines sociétés qui s'étaient placées ne se placent plus, reculent et ne le font pas. Donc, évidemment le NPNRU n'est pas quelque chose de fixe et il évolue. Il change en fonction des années et des problématiques de terrains et puis évidemment des contraintes techniques.

Il ne nous est pas possible d'annoncer des dates fixes tout simplement. Donc, on fait une projection, et on donne des fourchettes de dates où il y aura intervention ou pas. C'est la raison pour laquelle la communication aux habitants se fait en continue. Elle se fait non pas sur un canal de communication mais sur plusieurs, je vais vous les donner. Vous avez évidemment les pages Facebook de la ville et du NPNRU. Alors, ce n'est pas la panacée facebook, j'en ai bien conscience mais tout le monde a un compte facebook et tout le monde sait y aller. Le pole position parle également du plan NPNRU. En parallèle de tout ça, vous avez des rendez-vous qui sont donnés aux habitants. Il y a les rendez-vous de l'info, en fonction de l'actualité. Le prochain pour information aura lieu le 13 septembre à 16 heures, à la sortie de l'école Vancau, pour aborder notamment tout ce qui est relatif aux travaux de

la résidence des Lys. Avant chaque phase de chantier, vous avez les « cafés chantier » pour informer les habitants et répondre à leurs questions. Ensuite, vous avez évidemment les plus vieilles méthodes mais qui sont parfois les meilleures, le porte à porte, le courrier, les conseillers-citoyens qui sont également informés une fois par mois de l'avancée des projets et qui se font les relais de l'information auprès de tous les habitants. Ils tiennent aussi des permanences dans le local qui leur est mis à disposition, les prochaines pour votre information les 16 et 29 septembre et les 13 et 27 octobre.

Ensuite, vous avez la CUD, en concertation avec la ville, déploie ce que l'on appelle « La maison mobile des projets sur le territoire ». Les médiatrices de la CUD sont le contact direct de tous les habitants qui sont concernés par le NPNRU. On peut ajouter également les réunions publiques qui sont organisées par les bailleurs auxquelles je participe, auxquelles nous participons, en collaboration avec tous les partenaires et auxquelles est invité personnellement chaque habitant.

Ensuite, vous avez également les techniciens qui sont présents lors des programmations des animations des espaces transitoires, qui sont évidemment disposés à délivrer toute l'information et répondre aux questions des habitants.

Donc, il peut y avoir effectivement des volets et des sujets sur lesquels on manque de communication. On n'est pas bon en terme de com. Le NPNRU, je pense que ça n'en est pas un. Les canaux de communication sont réellement multiples. On est à disposition. Par contre la complexité et le projet, l'ampleur pharaonique du projet font qu'effectivement on ne peut pas s'avancer sur des choses fixes mais davantage sur des destinations que l'on prend. Voilà Monsieur Briche.

Monsieur Nave, question suivante.

Monsieur NAVE : Oui, merci. Cette fois-ci elle concerne la modification du règlement de la restauration scolaire.

On en a parlé le 13 juin au sein de ce Conseil municipal et je vais citer ma collègue Anne qui était intervenue sur ce sujet.

Nous avons indiqué que le délai de 8 jours de rétractation nous semblait long pour des parents qui travaillent et sont confrontés aux imprévus, au changement de planning. Nous avons proposé de raccourcir, de le raccourcir à 3 jours. La réponse de Monsieur Deguines a été : « Nous ne pouvons plus le modifier car ça a été fait, c'est comme cela depuis des années, tous les parents sont informés » rajoutant par la suite : « Pour ce qui est du règlement, je ne compte pas demander l'approbation des 500 familles, j'en ai pour des mois et si on a mis ce règlement en place c'est juste pour éviter le gaspillage ».

On entend effectivement ces remarques. On entend également les chiffres qui ont été avancés de 85 repas gaspillés par jour. Alors, sur 500 enfants accueillis au restaurant municipal environ parce que ça fluctue de jour en jour, ça représente quand même plus de 15% des repas qui sont jetés. C'est énorme mais, je pense que les parents qui ne mettent pas les enfants à la cantine... nous ne devons pas, de ce fait, pénaliser les parents qui eux, mettent les enfants à la cantine, qui eux sont sérieux et qui se retrouvent aujourd'hui pénalisés par ce délai de huit jours.

On a effectivement des parents qui travaillent, qui sont malheureusement dépendants d'un emploi du temps qui varie. On va leur demander de fournir une attestation employeur, une attestation sur leur contrat de travail, au service, pour que ce délai soit peut-être revu au cas par cas. Ça veut dire que finalement un dispositif, qui ne devait pas pénaliser les parents qui travaillent va les pénaliser parce qu'ils devront, eux, justifier une démarche supplémentaire pour pouvoir bénéficier d'un délai qui leur convient mieux.

Est-ce que le problème n'aurait pas été plus simple peut-être plus logique de dire : « Ben, les parents qui sont réglos, ben ils sont réglos, on acte, on laisse ce délai sur trois jours. Et puis, les parents eux qui ne sont pas réglos, à un moment donné, on leur envoie la facture de tous les repas qu'ils ont réservés et s'ils n'ont pas été capable de mettre l'enfant sans prévenir en tout cas, parce qu'après évidemment une personne qui met son enfant, dont l'enfant est malade, il y a un certificat, ou un imprévu enfin quelconque ça peut arriver malheureusement, ben voilà, dans ces cas-là les repas gaspillés, on les fait facturer aux personnes qui gaspillent.

C'est ce que vous disiez Monsieur le Maire avec les cinq euros sur la culture. Il faut, à un moment donné, responsabiliser les gens. Je ne pense pas qu'en faisant faire des démarches supplémentaires à des gens qui sont déjà responsabilisés, à des gens qui travaillent, à des gens qui ont besoin et qui ont un emploi du temps qui fluctue, des gens qui ont besoin d'inscrire parfois leur enfant à la dernière minute parce que leur emploi du temps à changer, je pense que ça ne va pas dans le bon sens et donc du coup la question, c'était : Est-ce vous comptez justement revenir sur ce délai de 8 jours pour permettre à ces parents de pouvoir inscrire leur enfant à la dernière minute ? Enfin, pas à la dernière minute mais, dans un délai raisonnable et convenant à leur emploi du temps.

Monsieur le Maire : Alors, vous imaginez bien que sur ce sujet qui a fait couler un peu d'encre, nous avons été proactifs.

Première chose, sachez que j'ai reçu l'intégralité des représentants des parents d'élèves il y a deux jours ici même, en salle du conseil. Nous avons passé une heure et demie à discuter.

J'ai fait des propositions d'assouplissement qui, finalement, ont été refusées en bloc par l'intégralité des parents qui étaient présents. Quand on fait de la pédagogie effectivement les gens le comprennent et ils vont dans le sens finalement de ce qui a été mis en place.

Pour aller jusqu'au bout de la démarche, que vous compreniez où on en est arrivé avec les représentants des parents d'élèves, on reste sur le règlement qui est en place. Par contre, on recule sa mise en application au mois de novembre parce que là et je vais faire un mea-culpa, la communication n'a pas été bonne. Voilà.

Les parents se sont retrouvés face à un mur au moment de réserver les repas. Donc voilà, les services en prennent acte et ça ne se reproduira pas. Par contre, on recule la mise en application de ce règlement après les vacances de novembre ce qui nous permettra de faire de la pédagogie.

Pour revenir sur ce que vous dites, le problème ce n'est pas huit jours, ce n'est pas quatre jours, ce ne sont pas les parents qui font bien, les parents qui ne font pas bien, c'est qu'en fait, à aujourd'hui, il faut mettre une règle, il faut dicter une règle. Cette règle a été discutée en commission et elle a été votée ici même en Conseil consultatif. Tout le monde était d'accord sauf ceux qui se sont abstenus. Voilà, donc ils n'ont pas pris de position...

Madame LEGROS : Et la majorité l'emporte, c'est le principe de la démocratie !

Monsieur le Maire : En effet, merci Madame Legros.

Donc, je termine juste, le fait de faire un règlement à plusieurs vitesses en disant, il y a les bons d'un côté et les mauvais de l'autre c'est juste impensable et ce n'est pas possible.

Ce que l'on a souhaité faire, c'est ajouter effectivement de la souplesse parce que chaque cas est différent mais il faut mettre une règle en place et évidemment j'ai demandé aux services d'être pragmatiques. Le cas d'une personne intérimaire, le cas d'une personne qui travaille dans le médico-social, le cas d'une personne qui... Tout ça, c'est pris en considération évidemment.

Les deux propositions d'assouplissement qui avaient été faites auprès des parents d'élèves, c'était

d'abord d'augmenter le nombre de jokers, c'est-à-dire le droit à l'erreur, proposition qui a été refusée.

La seconde qui était la réduction de ce délai de 8 jours. On a dit, au final, les parents qui jouent le jeu comme vous dites très justement. Et bien en général ils inscrivent les gamins à la période scolaire, ils n'attendent même pas les huit jours avant. Voilà. Une autre question ?... Oui Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Juste pour vous donner une précision. On était intervenu effectivement au conseil municipal parce que l'on avait anticipé cette problématique du délai. On s'est abstenu.

Alors, l'abstention pour nous n'est pas ne pas prendre proposition, au contraire. L'abstention pour nous c'est, il y a une démarche qui est faite, une démarche qui va dans le bon sens pour laquelle elle n'est pas forcément bonne à 100%, pour laquelle on fait des propositions de modifications. Donc, si ces propositions ne sont pas retenues, on s'abstient parce que la démarche va dans le bon sens mais que, pour nous, elle n'est pas parfaite. Donc, on s'abstient parce que, on ne l'aurait pas fait comme ça.

Voilà, c'est le principe de l'abstention pour notre groupe pour que vous ne pensiez pas que l'on ne prend pas position sur les délibérations.... Oui, mais là, la discussion en commission n'empêche pas le débat au conseil municipal ! Voilà, donc on peut en parler en commission et puis effectivement faire part à l'ensemble des collègues qui ne sont pas forcément en commission finances ou dans d'autres commissions, de l'ensemble du débat.

Sur la troisième question, elle concerne la cité des cheminots...

Monsieur le Maire : Attendez, je vais juste revenir parce qu'il y a un point de précision à ajouter. Le changement de prestataire a eu lieu et la commande que l'on a faite est plutôt simple auprès d'Elior, c'est de la qualité.

Comme vous l'avez dit très justement jusqu'à 85 repas par jour mis à la poubelle, ce n'est pas entendable. Si on veut augmenter la qualité et ça je tiens bien à le préciser, tout en conservant les prix pratiqués, il y a un moment la variante est là, il faut arrêter le gaspillage. Aujourd'hui, eh bien je suis fier de vous dire que l'on a un prestataire qui va acheter ses légumes à Grande-Synthe et à Saint-Omer. Voilà, j'ai eu l'occasion moi-même, le 1^{er} septembre d'aller visiter les frigos. C'est on ne peut plus frais. Donc, ça c'est un point de précision qui était quand même extrêmement important à apporter, parce qu'il s'agit de la santé de nos petites têtes blondes.

Question suivante...

Monsieur Nave : Oui, une question qui concerne la cité des cheminots.

Vous savez comme moi, pour y être allé à de nombreuses reprises qu'il y a énormément de terrains qui sont des terrains vagues, énormément de maisons qui sont abandonnées, murées parce qu'elles vont prochainement être détruites dans le cadre du NPNRU ou rénovées pour certaines.

Or, il y a encore dans ces maisons, un certain nombre d'habitants qui se retrouvent à côté de ces friches, qui se retrouvent à côté de maisons abandonnées et pour lesquelles il y a, à côté de chez eux maintenant, des dépôts d'ordures, des dégradations de leurs biens, des vols parfois aussi dans leurs maisons, des incendies volontaires et tout cela est préjudiciable pour ces personnes. Malheureusement, ils doivent subir le temps des démolitions, le temps des travaux, toutes ces dégradations, toutes ces incivilités.

Et donc, la question c'est : « Suite à ces nombreuses dégradations, est-ce qu'il est envisagé un plan de sécurisation de la cité des cheminots ? Ou peut-être une mise en place de caméras mobiles, de manière à sécuriser les lieux et permettre à ces riverains de retrouver un peu de tranquillité le temps que les travaux se fassent ».

Monsieur le Maire : Alors, la sécurisation de la cité des cheminots, c'est compliqué. On ne va pas se le cacher. C'est compliqué parce que l'on a, à la fois des bailleurs, on a à la fois l'EPF qui est présent. C'est un gruyère d'un point de vue foncier, d'un point de vue compétence de fait. Et donc, tous nous œuvrons dans le même sens, la police municipale, la Communauté Urbaine, la ville de Saint-Pol évidemment, on œuvre au quotidien pour maintenir un cadre de vie acceptable. J'ai conscience évidemment que les logements vides, murés et squattés ne facilitent pas tout ça.

Ce quartier vous l'avez dit, ou si vous l'avez pas dit je le répète, est concerné évidemment par le NPNRU qui va se déployer et qui continue à faire progresser les démolitions. Voilà, le NPNRU qui va connaître un véritable coup d'accélérateur dans les mois à venir.

Vous connaissez aussi bien que moi, les problématiques de nos habitants sur cette cité et je place évidemment les habitants au cœur de mes préoccupations et de mes priorités. Certains diront que ces relogements ne sont pas assez rapides sauf que parfois, faire bouger des gens qui ont entre 40 et 60 ans d'existence dans ce quartier-là, c'est très compliqué. Je compte sur les phases de démolition évidemment pour apporter un peu de sérénité.

Pour répondre à votre question relative aux caméras, vous le verrez lors de notre débat d'orientation budgétaire évidemment il y a un certain nombre de caméras qui seront budgétisées. Mettre une caméra nomade là-bas, pourquoi pas ? Ceci étant, il ne faut pas faire rêver les habitants en disant que les caméras, c'est la panacée, c'est faux.

C'est faux, la caméra peut dissuader certains délinquants, ceci étant, ça ne résout pas tout.

Question suivante.

Monsieur NAVE : Oui, elle concerne cette fois-ci l'ensemble de la commune. On voit dans un certain nombre de rues, je pense par exemple à la rue Jean-Macé, Roger Salengro, Thiers, Pascalin et d'autres, un certain nombre de garages automobiles, garages privés qui prolifèrent, qui se développent sur notre commune. Des petites entreprises de réparations de voitures avec tous les désagréments que cela peut engendrer, c'est-à-dire le manque de stationnement dans les rues, les vidanges ou les fuites d'huile dans les caniveaux, du bruit régulier. Est-ce que vous avez eu des remontées de ces problématiques ? Est-ce qu'il est envisagé des solutions pour permettre aux riverains qui sont concernés par ces activités, d'avoir une vie sereine également et qui permettent le bien vivre ensemble, pour reprendre vos mots, entre ces activités et les riverains qui habitent dans les rues ?

Monsieur le Maire : Alors, à cette question deux réponses en réalité.

Première réponse, je distinguerai et on va se le dire, les garages déclarés et les autres. On ne va pas faire de langue de bois, ce n'est pas le lieu. Pour ce qui concerne les garages déclarés, je me suis évidemment rapproché de Sandrine Billet qui est en charge du développement commercial sur notre commune. Force est de constater qu'il n'y a pas plus d'installations de garages mécaniques ou de vente automobile qu'avant. Donc, en réalité il n'y a pas eu de nouvelles ouvertures de garages. Je ne serai pas le Maire qui va interdire la liberté d'entreprendre.

Concernant les autres, on va les qualifier comme ça poliment, il y a un travail qui est actuellement en cours entre la police municipale et la police nationale pour démanteler un certain nombre de réseaux. Maintenant que la chose est publique, j'ose espérer que ces gens arrêteront d'eux-mêmes. Si pas, tant pis pour eux.

Question suivante.

Monsieur NAVE : Très courte, quartier Saint-Gobin, on en a longtemps parlé. On en a beaucoup parlé et je sais qu'il y a une réunion qui est prévue prochainement avec l'entreprise, la mairie et quelques riverains. Est-ce que des solutions ont été envisagées, trouvées et ces solutions pourront-elles être mises en place rapidement ? Cette problématique du sable qui est la problématique principale continue de sévir dans ce quartier. Je pense qu'il est temps que cela s'arrête pour le bien-être encore une fois de ces habitants.

Monsieur le Maire : Alors, le quartier Saint-Gobin pour rappel est historique. Enfin, très rapidement c'est le quartier où nous avons fait une balade urbaine, où un certain nombre, je ne veux pas réduire les problèmes du quartier Saint-Gobin au simple problème du sable, même s'il n'est pas à négliger. Il y en avait bien plus que cela.

Donc, suite à cette balade urbaine, on a mis en place un certain nombre de choses. Là aujourd'hui, vous pouvez constater que la place Eugène Delacroix a été aménagée que l'on y a créé du stationnement. L'élagage des arbres qui avait été demandé a été fait, il a été réalisé. La mise en place d'un sens unique de circulation sera mis en place le mois prochain. Nous avons augmenté les passages de la police municipale aux abords du city stade et les travaux d'éclairages publics commencent au mois de décembre. On n'est pas resté les bras croisés et à l'issue de cette balade urbaine, ça a bougé, voilà.

Concernant l'entreprise Mauffrey, nous la recevons semaine prochaine avec deux représentants des habitants du quartier pour qu'ils puissent mettre en avant leurs doléances. On avait déjà reçu cette entreprise qui nous avait fait une proposition, qui n'a pas convenu aux habitants du quartier. Donc, on les met directement dans la boucle et ils viendront négocier. On sera tous autour de la table. Voilà. Et vous avez une dernière question.

Monsieur NAVE : Oui. Problèmes de circulation pour lesquels, pareil, on est déjà intervenu plusieurs fois. Plusieurs rues posent problème dans la commune : la rue Victor Hugo, l'avenue Maurice Berteaux de Romain Rolland au Garage Calcoen en passant par le Fado. On a également la rue Vauban pour laquelle il avait eu une réunion du quartier qui avait été réalisée pour un plan de circulation. Est-ce qu'il y a des mesures qui vont être mise en place pour lutter contre ces problématiques de circulation et ces problèmes de vitesse excessive ? C'est un problème qui est vraiment récurrent dans la commune.

Pour l'instant, et on croise les doigts pour que cela dure, il n'y a pas eu de drame. On en a connu malheureusement dans la commune, au rond point du 8 mai 45 notamment, j'espère qu'il ne faut pas attendre d'arriver à ces situations dramatiques et savoir si prochainement des mesures seront prises pour éviter ces chauffards qui pourrissent notre vie au quotidien.

Monsieur le Maire : Alors, vous l'avez dit il y a, effectivement, tout un plan de circulation du côté de la rue Vauban qui sera mis en place au mois de septembre, ce qui permettra de réduire l'affluence qu'il peut y avoir. Il y a eu un comptage fait par les services de la CUD. J'ai rencontré les services de la CUD afin d'aménager des terres pleins centraux à divers endroits de la ville qui permettront de casser la vitesse. Le travail est en cours de route. De manière récurrente, et là je me tourne vers Karine, qui pourra le confirmer, tous le vendredis j'envoie mes instructions à la police municipale et vous constater que toutes les semaines il y a, au minimum, trois contrôles radars sur la commune. Voilà ce qui est mis en place à aujourd'hui.

Ah, si vous êtes pris ne venez pas me voir.

Madame DUMARQUEZ : Il y en a certains qui ne sont pas contents ...

Monsieur le Maire : ça après ... Merci.

Les questions du groupe "Vivre notre ville" avec Virginie Varlet.

Madame VARLET : C'est madame Vandorme.

Monsieur le Maire : Madame Vandorme.

Madame VANDORME : Merci Monsieur le Maire.

Il n'aura échappé à personne que le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter eu égard au contexte international tendu. Face à ces hausses de tarifs, l'impact sur les entreprises se fait déjà sentir : réduction de la production, insistance des collaborateurs au suivi de formation, à la prise de congés, recours au chômage partiel. Les particuliers sont, quant à eux, invités à la sobriété énergétique.

Sans faire de catastrophisme, il semble néanmoins assez peu probable que la situation s'améliore dans un délai court. Certaines villes ont déjà pris des mesures concernant l'éclairage, le chauffage des bâtiments ou même encore l'isolation des bâtiments qui, pour beaucoup, sont des passoires énergétiques. Ces hausses de tarifs risquent également de voir le nombre de précaires énergétiques augmenter.

Les questions du groupe "Vivre notre ville" sont donc les suivantes : "Comment la ville de Saint-Pol-sur-Mer s'est-elle préparée ou se prépare-t-elle face à cette augmentation du coût de l'énergie ? Quel accompagnement sera pratiqué par la commune pour accompagner les familles aux revenus les plus modestes pour faire face à cette hausse ? Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci madame Vandorme. Alors, je vais répondre aux deux questions, à la suite finalement.

Nous sommes entrain de finaliser un PPI qui va englober tout ce qui est relatif aux travaux de rénovations énergétiques dans les bâtiments publics. Le hasard du calendrier aura voulu que l'on m'ait rendu un audit sur la gestion de l'énergie au sein de la commune. On a ainsi identifié quels étaient nos bâtiments les plus énergivores. On va évidemment les prioriser dans notre plan d'actions. On va s'appuyer évidemment sur les aides que l'on peut aller chercher auprès de l'Etat et auprès de la CUD.

Madame LEGROS : Et de l'Europe !

Monsieur le Maire : C'est vrai ? et bien écoutez, et de l'Europe alors !

Madame LEGROS : J'en avais parlé en commission, j'avais donné une copie au DGS.

Monsieur le Maire : D'accord parfait ! Et puis évidemment, et vous l'avez dit très justement je pense que l'on va proner les gestes éco-responsables auprès de nos agents. Ca commence ici, un petit geste multiplié par un milliard, ce n'est plus un petit geste.

L'accompagnement pratiqué par la commune auprès des familles. Alors ça va peut être, être perçu comme une réponse de Normand, mais elle est plutôt assumée dans le sens où vous comprendrez bien qu'évidemment la ville ou la SCAS, ne peut pas financer l'intégralité des factures qui vont se présenter à elles. Ceci étant, on continuera le travail qui est effectué et, évidemment, je pense que, dans le cadre notamment peut être des maisons de quartier, on pronera évidemment l'éducation à ces gestes éco-responsables et aux économies d'énergie. Voilà

Madame VARLET : Il me semble qu'il y a l'association ...

Monsieur le Maire : L'association FACE également qui a ouvert un appartement témoin résidence Jean Bart, qui montre tout à fait tout cela, tout à fait.
J'ai répondu à vos questions madame Vandorme ?

Madame VANDORME : Oui, oui merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Oui monsieur Nave ?

Monsieur NAVE : Du coup, la question... puisque je voulais intervenir sur les décisions modificatives sur le problème énergétique, vous m'aviez dit à la fin du conseil. J'entend que vous allez mettre en place un PPI. Est-ce que vous souhaitez que l'on évoque les peut-être, les solutions ou pratiquement ce qui pourrait être mis en place dans notre commune, au moment de ce PPI ou dans le cadre d'une commission plutôt que ce soir ? Ce sera peut-être plus le lieu? Ok ça marche.

Monsieur le Maire : Merci à tous, je vous donne rendez vous le 2 novembre. Bonne soirée à tout le monde.